



Après avoir assumé seul toutes les charges, divorce?

Par **jean06000**, le **13/11/2014** à **15:22**

Bonjour à tous,

je suis dans un cas un peu spécial (me semble t-il), et je n'ai pas réussi à me faire une idée formelle sur le sort qui serait réservé à ma situation... Aussi, j'espère trouver quelques pistes de réflexion, ou pourquoi pas une "jurisprudence" avant d'aller voir un avocat...

Ma situation: Après deux ans d'une relation avec un jeune homme Thai, le mariage pour tous nous a donné l'opportunité de nous unir civilement. Comme tout s'est fait de manière un peu précipitée, et que "j'y croyais", pas de contrat de mariage.

Quand je l'ai connu en Thaïlande, il ne travaillait pas, ce qui n'était pas très gênant au vu du niveau de vie là bas. Comme il voulait absolument qu'on revienne en France, je pensais qu'une fois le visa en poche, il chercherait à bosser ici.

Hors, il n'en est rien, et il semble que notre budget ne lui convienne pas (ou plus): il faudrait que je lui donne plus d'argent pour qu'il puisse l'épargner car "on ne sait jamais ce qui peut arriver" (dixit). D'où des problèmes à répétition, et une relation dégradée. Ajoutez à cela que j'ai découvert qu'il avait de temps en temps des rentrées d'argent qu'il me cachait, et enfin qu'il ne fait désormais plus rien à la maison.

Bref, je travaille, je paie tout, je dois assumer seul tout l'entretien de la maison, et en plus je me fais engueuler [smile4] (Je souris, mais c'est pas drôle tous les jours).

Aujourd'hui, je me sens déprimé et épuisé. Après avoir essayé de le raisonner, rien n'y fait. Aussi, j'envisage la seule sortie qui me semble possible aujourd'hui: la séparation.

Cependant, j'ai une crainte, et c'est sur ce point que j'aimerais vos avis. Sachant que je peux prouver (je garde tout, défaut professionnel), que j'ai toujours tout assumé seul, pensez-vous que je risque en plus de lui verser une prestation compensatoire. Aussi, devrais-je partager en deux tout ce que j'ai acheté depuis que nous sommes revenus en France, y compris mes liquidités et épargne? Par ailleurs, et là je crois que je rêve, croyez-vous que je pourrais moi, bénéficier d'une sorte de ""remboursement"" de la moitié de tout ce que j'ai dépensé pour nous deux au vu de la situation. Au départ, je me disais qu'on équilibrerait tout ça petit à petit, et que moi aussi je pouvais me retrouver sans travail. Mais là, j'ai un peu l'impression d'avoir été pris pour un pigeon...

Désolé pour cette longue question, mais je pense que la précision s'impose pour éviter des

mal-compréhension.

Merci de vos avis.

Par **domat**, le **13/11/2014** à **18:24**

bjr,

si vous êtes mariés sous le régime légal de la communauté, tous les biens acquis pendant le mariage sont des biens communs à partager par moitié en cas de divorce puisque les gains et salaires sont des biens communs.

par contre vos biens acquis avant le mariage (liquidités ou autres) sont des biens propres.

vous mari peut demander et obtenir une prestation compensatoire mais vu la durée du mariage, elle ne devrait pas être très importante.

par contre vous pouvez lui dire qu'il risque de perdre son titre de séjour une fois divorcé.

cdt

Par **fabrice58**, le **14/11/2014** à **22:03**

Vous allez donc découvrir les joies du divorce pour tous.

Vous n'aurez aucun remboursement : les contributions aux charges du mariage se font en fonction des revenus de chacun.

Pour une prestation compensatoire, vous pourriez faire valoir que votre conjoint n'a rien fait pour trouver du travail alors que rien ne l'obligeait à rester au foyer : il n'a pas eu à choisir entre sa carrière et élever des enfants.